

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Ce 20 mai 2019

A une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Leclerc, conformément à l'article 152 du code municipal, tenue à la salle municipale, à 18 h 30, ce 20 mai 2019. Sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre et Roland Lévesque formant quorum sous la présidence de son honneur le maire monsieur Frédéric Lizotte ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général/secrétaire-trésorier.

Comme il appert et a été reconnu que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du présent Code.

Monsieur Frédéric Dionne est arrivé à la séance à 18 h 45, le conseil était rendu au point 4.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 18 heures 30 et déclare la séance ouverte.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local**
- 4. Dossier Facebook (Monsieur Alain Castonguay**
- 5. Période questions**
- 6. Levée de l'assemblée**

147-2018 **Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

148-2018 **Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local**

Attendu que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Attendu que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

Pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Résolu unanimement que : le conseil de Saint-Philippe-de-Néri autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

149-2018 **Dossier Facebook (Monsieur Alain Castonguay)**

Monsieur Alain Castonguay, conseiller, informe les membres du conseil des développements concernant les insinuations et les propos tenus sur Facebook et mentionne qu'une mise en demeure sera transmise pour faire cesser cette situation selon les résolutions 66-2018 et 99-2018.

150-2018 **Période questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

151-2018 **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 19 h 20.

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Frédéric Lizotte
Maire

Pierre Leclerc,
Directeur général/secrétaire-trés.